

MODELE DE LETTRE

Accord de confidentialité unilatéral lors de l'exécution d'un contrat

Quand utiliser ce contrat de confidentialité?

Votre société vient de contracter avec un tiers (prestataire, fournisseur, fabricant...) qui doit exécuter une prestation (par exemple, développer un projet, fabriquer un produit...). Les informations nécessaires à la réalisation de cette prestation étant confidentielles, vous ne souhaitez pas que le tiers dévoile les documents et informations que vous lui avez fournis. Vous concluez donc un accord de confidentialité.

Ce que dit la loi sur l'accord de confidentialité

Toute entreprise a des secrets, notamment de nature technique. C'est le cas, par exemple, d'un projet innovant qui n'a pas encore été divulgué au grand public. D'autres ont trait aux activités commerciales. C'est le cas, par exemple, d'une liste de clients, qui pourrait constituer une information utile pour un concurrent. Il est cependant parfois nécessaire, pour une entreprise, de transmettre des informations à ses partenaires ou futurs partenaires afin de permettre l'exécution d'un contrat ou d'envisager d'en conclure un. Dans ce cas, l'entreprise est contrainte de divulguer son secret et se trouve alors dans une position délicate. Pour éviter la divulgation d'informations confidentielles, l'entreprise peut avoir recours à un accord de confidentialité, qu'elle fera signer à son partenaire contractuel ou partenaire potentiel, afin de lui interdire toute divulgation. Cet accord précisera sur quelles informations portent l'obligation de confidentialité. L'accord de confidentialité signé par le représentant d'une société s'imposera également aux salariés de la société, impliqués dans le projet ou la prestation. Aux termes de l'article 1134 du code civil, « Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites ». Ainsi, lorsque les parties concluent un accord de confidentialité, elles sont tenues de le respecter et ne peuvent en aucun cas divulguer les informations confidentielles visées par cet accord. Si une partie venait à divulguer les informations transmises, sa responsabilité contractuelle pourrait être engagée et elle serait alors tenue d'indemniser son cocontractant du préjudice subi du fait de cette divulgation.

Nos conseils pour votre contrat

L'accord de confidentialité doit être signé par une personne habilitée (un représentant de la société). Lorsqu'un accord de confidentialité a été signé en période de pourparlers (de négociation), il convient de procéder à la signature d'un nouvel accord de confidentialité dans le contrat signé par la suite ou dans un contrat séparé, en cas de collaboration (la durée de l'obligation de confidentialité de l'accord signé précédemment est souvent trop courte pour couvrir toute la période de collaboration).

VOTRE OFFRE PERSONNALISEE

Pour bénéficier de plus d'informations et de modèles, Documentissime vous propose les Packs LégiPratique - accessible sous <u>ce lien</u>

Ces packs contiennent :

- Les informations et conseils d'un Avocat
- Une sélection de modèles et documents types prêts à l'emploi
- Des dossiers de synthèse précis et pratiques

Le tout téléchargeable en une seule et unique fois!



Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Entre La société _____, Société ______ (type de société : à responsabilité limitée, anonyme...) au capital de _____ euros, ayant son siège social au _____ (adresse) à _____ (ville), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____ (ville) sous le numéro _____, prise en la personne de son gérant/président/autre à préciser, _____ (nom et prénom) agissant en cette qualité et dûment habilité, Ci-après dénommée LA SOCIETE, D'une part, Εt Société _____ (type de société : à responsabilité limitée, anonyme...) au capital de _____ euros, ayant son siège social au _____ (adresse) à _____ (ville), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de _____ (ville) sous le numéro _____, prise en la personne de son gérant/président/autre à préciser, _____ (nom et prénom) agissant en cette qualité et dûment habilité, Ci-après dénommée LE PRESTATAIRE, et LE PRESTATAIRE étant ci-après individuellement désignées par « Partie » et collectivement désignés par les « Parties ». **ETANT PREALABLEMENT EXPOSÉ QUE:** Le (date de la signature du contrat), LA SOCIETE et LE PRESTATAIRE ont conclu un contrat de (type de contrat) aux termes duquel LA SOCIETE recourt aux services et savoir-faire du PRESTATAIRE sur le projet de ______(précisez brièvement le projet), ci-après le Projet. Eu égard au caractère innovant du Projet, LA SOCIETE souhaite garantir la confidentialité des informations et documents présentés et/ou remis au PRESTATAIRE au sujet du Projet. Afin de garantir la confidentialité de ces informations et documents confidentiels, les Parties ont convenu ce qui

suit.

Article 1er : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir l'obligation de confidentialité qui s'impose au PRESTATAIRE dans le cadre des échanges concernant le Projet et l'exécution de la prestation.

Article 2 : ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

LE PRESTATAIRE s'engage à observer et faire observer la plus stricte confidentialité à l'égard des informations confidentielles fournies par LA SOCIETE, et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la confidentialité, à l'égard notamment de son personnel permanent ou temporaire. Les Parties conviennent que la présente clause représente pour eux un caractère substantiel.

A cet effet, LE PRESTATAIRE s'engage à :

- protéger et garder confidentielles les informations et documents confidentiels présentés ou transmis par LA SOCIETE;
- les traiter avec le même degré de précaution et de protection que celui accordé à ses propres informations confidentielles ;
- ne révéler les informations confidentielles qu'aux membres de son personnel impliqués dans la mise en place et/ou l'exécution du Projet ;
- signaler le caractère confidentiel des informations confidentielles aux membres de son personnel impliqués dans la mise en place et/ou l'exécution du Projet, dès la communication de ces informations.

En outre, LE PRESTATAIRE s'interdit :

- toute divulgation quelle qu'elle soit, à quelque tiers que ce soit, des informations confidentielles, sauf accord écrit exprès et préalable de LA SOCIETE;
- d'utiliser et/ou d'exploiter en tout ou en partie les informations confidentielles à d'autres fins que la mise en place et/ou l'exécution du Projet;
- d'effectuer des copies, reproductions ou duplications de tout ou partie des informations et documents confidentiels, sauf accord écrit exprès et préalable de LA SOCIETE.

LE PRESTATAIRE s'engage, dans l'hypothèse où il s'avérait indispensable de communiquer les documents et informations confidentiels à des tiers, à demander à LA SOCIETE une autorisation préalable écrite mentionnant

le tiers bénéficiaire et les informations à divulguer.

Article 3 : LIMITES A L'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

- LE PRESTATAIRE n'est tenu à aucune obligation de confidentialité à l'égard des informations :expressément mentionnées comme étant non confidentielles par LA SOCIETE; qui, avant leur communication par LA SOCIETE, étaient déjà détenues ou connues par LE PRESTATAIRE, à condition qu'il en rapporte la preuve;
- qui appartiennent au domaine public avant leur date de communication par LA SOCIETE ou qui deviendraient publiques par la suite, sans faute de la part du PRESTATAIRE, et sans qu'il y ait eu violation d'une obligation de confidentialité;
- reçues licitement d'un tiers, sans qu'il y ait eu violation d'une obligation de confidentialité.

Article 4 : PROPRIETE

Toutes les informations et documents confidentiels communiqués et/ou remis par LA SOCIETE sont et resteront la propriété exclusive de celle-ci.

La communication des Informations et documents confidentiels par LA SOCIETE au PRESTATAIRE n'implique aucun droit de licence ou cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle.

Article 5 : DUREE

Le présent engagement de confidentialité est effectif à compter de la	date de sa signature par les Parties et
restera en vigueur pendant toute la durée du contrat de	(type de contrat principal) signé le
(date du contrat principal) et pour une durée de	ans à compter de la fin de la
collaboration des Parties sur le Projet.	

Article 6: TRIBUNAUX (Optionnel)

En cas de litige relatif au présent engagement, les Parties se réuniront et s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord, le litige sera porté devant les Tribunaux de _____ (ville), seuls compétents pour trancher

le litige.
Fait en deux exemplaires,
(ville), le(date)
Pour LE PRESTATAIRE
(nom et prénom du signataire), (qualité du signataire : par ex, gérant président)
Pour LA SOCIETE
(nom et prénom du signataire), (qualité du signataire : par ex gérant/président)

Ce document a été rédigé d'après un modèle Documentissime.fr